

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

COMITE SYNDICAL DU SMEAT du 11 mai 2011 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

3.6

4ème MODIFICATION DU POS DU GRAND TOULOUSE, COMMUNE DE GAGNAC-SUR-GARONNE

L'an deux mille onze, le onze mai à onze heures, le Comité Syndical du SMEAT s'est réuni « Immeuble le Belvédère », onze boulevard des Récollets, à TOULOUSE, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du vingt avril deux mille onze, convoquée le quatorze avril deux mille onze.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges COQUART Dominique FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GRIMBERT Georges GUILLOT René HARDY Isabelle LOZANO Guy	MERONO Claude MORIN Etienne MOYET Jean-Louis RAYNAL Claude SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
DUCERT Claude FAIVRE Claudia REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis GIL Danièle
MURETAIN	
COLL Jean-Louis SUTRA Jean-François	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ESCOULA Louis MIRC Stéphane	ALEGRE Raymond
AXE SUD	
COTEAUX BELLEVUE	
COTCAON BELLEVOL	
COLLEGE DES COMMUNES	1
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN **COTELLE** Thierry, représenté par Mme Isabelle HARDY **MIGUEL** Henry, représenté par M. Paul FRANCHINI

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
AUBERT Alain
BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRIANCON François
BRISSONNET Jean-François
CARASSOU Sthéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
CARREIRAS Joël
CASSIGNOL Jean-Louis
COMMENGES Jean-Claude

CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
DUHAMELThierry
FABRE Jean-Michel
FEDOU Maxime
FOURNIER Denis
FRANCHINI Paul
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
LANGE Régine

MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MATEOS Henri
MAURICE Antoine
MONTAGNER Guy
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
PY Dominique
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SANCHEZ Francis
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASETTA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian

LOIDI Robert
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués En exercice : 68 Présents : 27 Votants : 30

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 30

La commune de Gagnac-sur-Garonne est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 14 février 2011, le Grand Toulouse a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8; L 123-9 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (POS), avant ouverture de l'enquête publique qui se déroule du 14 mars au 14 avril inclus.

La modification du POS a pour objet :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone 2NAh en créant un secteur 1Nahf (4,9 ha), pour aménager un centre commercial;
- l'adaptation de la rédaction du règlement relatif à l'aspect extérieur des bâtiments, dans les zones UA, UB, 1NA et NB.

Le SMEAT relève tout particulièrement que :

- la commune de Gagnac située en territoire de développement mesuré (2,5 pixels mixtes) ne mobilise pas plus de 50% du foncier d'extension urbaine identifié au projet de SCoT arrêté :
- le projet est situé en continuité de l'urbanisation existante ;
- cette ouverture à l'urbanisation partielle d'un potentiel situé sur les communes de Gagnac-sur-Garonne et Lespinasse, s'accompagne en outre d'un schéma d'aménagement qui traduit l'objectif du Grand Toulouse d'ouvrir à l'urbanisation le dernier grand secteur urbanisable de la commune «L'Espagnoulet-Novital» (pixel mixte), en cohérence avec le secteur de développement contigu sur la commune de Lespinasse.

Par ailleurs, le SMEAT rappelle que Gagnac-sur-Garonne est une commune de niveau 1 dans maillage commercial du SCoT. Il attire donc l'attention sur le fait que les surfaces commerciales supplémentaires qui pourraient, le cas échéant être accueillis dans la zone 1NAhf et plus largement dans la zone 2NAh, devront s'inscrire dans les limites fixées par le volet commercial du SCoT.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

délibère et décide

Article 1:

D'émettre un avis favorable au projet de 4ème modification du POS du Grand Toulouse - commune de Gagnac-sur-Garonne.

Article 2:

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président du Grand Toulouse, à Monsieur le Maire de Gagnac-sur-Garonne et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16 mai 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN